

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

SOUS - PREFECTURE

22 DEC. 2014

MONTBELIARD

N° 68/2014

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 01/12/2014	L'an deux mil quatorze le onze décembre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 11/12/2014	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27 Ayant donné procuration : 4 Absent excusé : 0 Absent : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, LIPSKI Jean-Pierre, DELMARRE Véronique, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUD Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCETTI Elisabeth, LOUYS Jean-Pierre. <i>- Étaient représentés :</i> GIRARD Jean-Claude, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, GORGULU Alpay.
OBJET : <i>Forêt communale : assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2014-2015</i>	<i>Procurations données :</i> - GIRARD Jean-Claude a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, - NOIROT Catherine a donné procuration à ATAR Nathalie, - SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, - GORGULU Alpay a donné procuration à DURY Bernard.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Monsieur Christian BEDEZ est nommé secrétaire de séance.

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF, en accord avec la Commission "Bois et forêts", propose pour la campagne 2014-2015, l'état d'assiette des coupes résumé ci-dessous :

Parcelle	Surface à parcourir	Type de coupe	Volume
1	11,38 – 2,5	IRR	100 m ³
6 p	3,49	IRR	250 m ³
6 i	10,96	IRR	600 m ³
19 i	17,57	IRR	800 m ³
20 i	8,42	IRR	300 m ³
20 r	10,43	RS	700 m ³

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- approuve l'état d'assiette des coupes 2014-2015 en ne retenant pas les coupes suivantes : parcelles 1 et 6p pour respectivement 100 et 250 m³.
- décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits des parcelles comme suit : feuillus en futaie affouagère : les parcelles 6i, 20i et 20p.

- décide d'apporter aux ventes groupées de l'ONF, pour alimenter les contrats d'approvisionnement existants avec les transformateurs de bois, les coupes ou produits de la parcelle 19i. Conformément à l'article L214-7 du code forestier.
- donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.
- confie à l'ONF la mission de suivi, exploitation de la coupe : abattage, débardage et stockage sur aire de chargement.
- précise que l'exploitation se fera lors de la campagne 2015-2016.
- destine le produit des coupes des parcelles 6i, 19i, 20i et 20r à l'affouage.
- décide qu'il n'y a pas de diamètre maximum pour le marquage des bois délivrés sur pied.
- autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ces coupes.

Fait et délibéré à Bavans, le 11/12/2014

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 11/12/2014

Publiée le 11/12/2014

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire


